

Compte rendu de la Réunion du Conseil Municipal

Du Lundi 28 septembre 2015

Présents : BERAL Didier – CREUS Béata – BERRET Patrick – DOMERGUE Vincent – CROZE-ARAUJO Christelle – GARAND Sophie – TAULEIGNE Thierry – PRAT Dimitri – COQUILLEAU David – Régine GREGNAC

Absents excusés : Luc MORILLON – Patricia EYRAUD – Julie TESTE – Stéphane DUMOUTIER – Jean-Marie RICHARD (arrivé à 20H50)

Absente :

Stéphane DUMOUTIER donne pouvoir à Christelle CROZE-ARAUJO

➤ **Validation de la charte d'utilisation des salles communales :**

Pour : 11 Contre : Abstention :

Suite à la mise à disposition de salles pour la location, le Conseil Municipal valide la nouvelle charte d'utilisation des salles communales ainsi que la fiche « état des lieux ».

➤ **Validation du règlement intérieur de la salle polyvalente et de la salle associative :**

Pour : 11 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal valide le nouveau règlement intérieur de la salle polyvalente et celui de la salle associative et ses nouvelles conditions d'utilisation.

➤ **Conventions de mise à disposition d'une salle pour Julie RAMEL et l'association L'Entière Compagnie :**

Pour : 11 Contre : Abstention :

Le Conseil Municipal valide les conventions de mise à disposition de salle pour Julie RAMEL qui propose des cours de dessin et d'arts plastiques et l'association L'Entière Compagnie, des cours de théâtre. La période d'intervention est du 30 septembre 2015 au 30 juin 2016. Le tarif forfaitaire de la redevance pour mise à disposition est de 100 euros.

➤ **Révision triennale loyer l'Escapade :**

Pour : 11 Contre : Abstention :

Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit procéder à la révision triennale du loyer dans le cadre du bail commercial en cours avec l'EURL L'ESCAPADE. Cette révision qui s'applique normalement au 1^{er} avril 2015 entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2015. Il rappelle que l'augmentation s'applique selon l'indice du 3^{ème} trimestre des loyers commerciaux publié par l'INSEE et selon la formule de calcul suivante :

Loyer en cours x (dernier indice de référence applicable/ indice de référence de la précédente révision) :

Loyer : 308,34 €

ILC 3^{ème} trimestre 2014 :

108,52

ILC 3^{ème} trimestre 2011 (indice appliqué au jour de la précédente révision) :

105,31

➤ Décision modificative 1 Budget Communal :

Pour : 12 Contre : Abstention :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à une décision modificative afin de pouvoir procéder au paiement dans les deux cas suivants :

- Mise à disposition d'une personne par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale auprès de la mairie pour renforcer le secrétariat.
- Transfert de dépenses exceptionnelles mandatées suite aux dégradations de la salle associative, du chapitre 011 au chapitre 67 afin de les faire correspondre à la recette exceptionnelle qui sera versée par l'assurance.

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer la présente décision modificative.

➤ Décision modificative 1 Budget Assainissement :

Pour : 12 Contre : Abstention :

Suite à l'adhésion de la commune au syndicat du Bourdary, une décision modificative a été prise pour permettre le paiement de la participation aux investissements de l'année 2015.

